

COMMUNE DE

Baulay

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. ANNEXES

5.2. Note relative aux réseaux et au système d'élimination des déchets

Pièce n° 5.2.3

Arrêté par délibération du Conseil Municipal
le 13 septembre 2019

Approuvé par délibération du Conseil Municipal
le

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4 passage Jules DIDIER, 70000 VESOUL - Fax :
03.84.75.31.69



Tel : 03.84.75.46.47 - e-mail : initiativead@orange.fr
Tel : 03.81.83.53.29 - e-mail : initiativead25@orange.fr

"Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2016"
Plan cadastral actualisé en 2017

LES DECHETS MENAGERS

A BAULAY

Source : site internet du SICTOM Val de Saône

Le SICTOM Val de Saône gère la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés ». Elle assure :

- la gestion des équipements de pré-collecte et de collecte des apports volontaires ;
- l'organisation de la collecte des déchets ménagers soit en régie, soit avec des prestataires privés,
- le transfert de déchets collectés vers les centres de tri ;
- la mise en œuvre d'actions d'information et de sensibilisation en direction des publics divers (habitants, organismes logeurs, communes adhérentes...)

Le SICTOM assure la collecte des ordures ménagères selon le rythme suivant :

- 1 fois par quinzaine et toutes les semaines durant la période estivale (29 juin au 30 août 2015)
- 1 fois par semaine pour les communes suivantes : Port-sur-Saône, Jussey, Saint-Loup-sur-Semouse, Fougerolles centre

La collecte du tri est effectuée 1 fois par quinzaine.

Les déchets particuliers (produits chimiques, encombrants, gravats, ...) peuvent être amenés à la déchèterie de Pusey.

La Communauté de Communes a mis en place la *redevance incitative* (payement au nombre de levées).

Collecte des ordures ménagères à domicile déchets recyclables et non recyclables.



Les déchets acceptés en vrac dans votre bac de tri



CARTONNETTES, BRIQUES ALIMENTAIRES & PAPIERS (JOURNAUX, REVUES, COURRIERS, PROSPECTUS,...)



EMBALLAGES METALLIQUES (CONSERVES, CANETTES, AÉROSOLS, BOÎTES DE THÉ,...)



EMBALLAGES TEMPORAIRES PROPRES



BOUTEILLES, FLACONS & CUBITAINERS EN PLASTIQUE

NE LAVEZ PAS VOS DÉCHETS À L'EAU « PROPRE »
mais avec votre eau de vaisselle par exemple.

.....

RETENEZ LES MOTS CLÉS DU TRI :
EMBALLAGES • TEMPORAIRES
VIDES • PAS IMBRIQUÉS
MATÉRIAUX SÉPARÉS • EN VRAC

Destination des déchets triés :

"Bacs jaunes"

MATÉRIAUX	CENTRE DE RECYCLAGE	SECONDE VIE
Journaux, revues, magazines	Norske Skog Golbey (88)	Papier journal
Papiers (gros de magasin)	Gemdoubs Novillars (25)	Papier pour carton
Cartonnettes	Gemdoubs Novillars (25)	Papier pour carton
Briques alimentaires	Revipac - Novatissue Laval-sur-Vologne (88)	Papier toilette, papier essuie-tout
Flacons, bouteilles en plastique	Valorplast	Bouteilles, polaires, tuyaux, arrosoirs...
Emballages acier	Arcelor Grande Synthe (59)	Boîtes de conserve, voitures, chariots...
Emballages aluminium	Affimet Compiègne (60)	Canettes, cadres de vélo, pièces pour mécanique...
Refus de tri	Préval Pontarlier (25)	Valorisation énergétique



100 % des balles ont été déclarées conformes par les repreneurs.

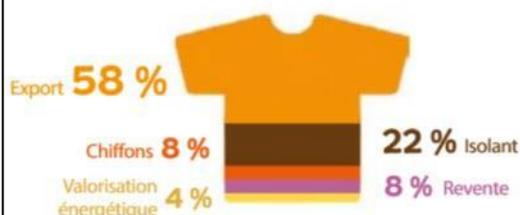
Verre

Le verre reçoit un premier traitement à l'usine **Solover** à Champforgeuil (71) : il est débarrassé des éléments indésirables (métaux, papiers...) puis broyé pour être transformé en calcin.



Ce calcin est ensuite envoyé à **Verallia** à Chalon sur Saône (71) où il servira d'ingrédient de base à la fabrication de nouvelles bouteilles en verre.

Textiles

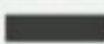


Métisse® est une gamme d'isolant thermique et acoustique pour le bâtiment, conçue à partir de coton recyclé.

Sous-produits

MATÉRIAUX	TONNAGE	LIEU DE VALORISATION	TYPE DE VALORISATION
1. Mâchefers	4 793 t	Chantiers de voirie (25)	
2. REFIOM	995 t	GSES à Sondershausen (Allemagne)	
3. Cendres sous chaudière	93 t	Suez à Vaire (70)	
4. Métaux non ferreux	87 t	Rolanfer à Yutz (57)	
5. Métaux ferreux	560 t	Baudelet à Blaringhem (59)	
6. Refus de crible	111 t	Baudelet à Blaringhem (59)	

Nature des produits amenés en déchetteries :

TYPE DE DÉCHETS	TONNAGE	EVOLUTION 2015-2016
 Batteries	40 t	 + 6 %
 Bois	6 845 t	+ 0,6 %
 Capsules Nespresso	11 t	 + 24 %
 Cartons	1 525 t	 + 9,3 %
 Cartouches d'encre	3 t	 + 31 %
 Déchets diffus spécifiques	195 t	 + 16 %
 Déchets d'équipements électriques et électroniques	1 464 t	 + 11 %
 Déchets verts	10 558 t	 + 4,6%
 Métaux	1 532 t	 + 8,6 %
 Gravats	5 102 t	+ 1,1%
 Huiles minérales	56 t	 + 6 %
 Huiles végétales	31 t	+ 0,5 %
 Incinérables	5 026 t	- 0,8 %
 Mobilier	2 318 t	 + 76 %
 Néons / Ampoules	5 t	+ 2 %
 Non valorisables	2 173 t	 + 16 %
 Piles	20 t	 + 15,5 %
 Plâtre	920 t	 + 135 %
 Pneus	399 t	 + 14,3 %
 Roues	61 t	 + 31,1 %

Devenir des déchets apportés en déchetteries :

TYPE DE DÉCHETS	SITES DE VALORISATION	TYPE DE VALORISATION
1. Batteries	- GDE à Evans (39)	 
2. Bois	- Norske skog à Golbey (88) - IKEA à Lure (70)	 
3. Capsules Nespresso*	- Collectors à Rungis (94)	
4. Cartons	- Gemdoub à Novillars (25)	
5. Cartouches d'encre	- Collectors à Mornant (69) - Recycl me au Bélieu (25)	  
6. Déchets diffus spécifiques*	- Tredi à Salaise sur Sanne (38), Hombourg (68) et St Vulbas (01) - Triadis Services à Rouen (76) - Remondis à Amblainville (60) - APF à Longvic (21)	  
7. Déchets d'équipements électriques et électroniques*	- Jura tri à Lons-le-Saunier (39) - Godard à Chenôve (21) - Galloo à Vernouillet (78) - Envie2e à Valentigney (25) - Terecoval à La Chambre (73)	   80 % 9 % 11 %
8. Déchets verts	- Préal à Pontarlier (25) et agriculteurs partenaires	
9. Métaux	- GDE à Evans (39) - Massacrier à Maïche (25)	
10. Gravats	- Carrières de Chaffois (25) - Faivre Rampant aux Fins (25)	
11. Huiles minérales*	- Osilub à Gonfreville-l'Orcher (76)	 
12. Huiles végétales*	- Asap à Pradette (09)	
13. Incinérables	- Suez à Pontarlier (25) - Suez à Fontaine-Les-Clerval (25)	 
14. Mobilier*	- Envie à Toul (54) - GDE à Evans (39) - Egger à Rambervillers (88) - Juratri à Lons-le-Saunier (39) - Derichebourg à Pagny sur Meuse (55) - BCCI à Villiers sous Montrond (25)	   58 % 33 % 9 %
15. Néons / Ampoules*	- Artemise à Vulcaines (10) - Sarp industries à Limay (78) - Lumiver à Seclin (59)	   86 % 10 % 4 %
16. Non valorisables	- Suez à Fontaine-Les-Clerval (25)	
17. Piles*	- Eurodieuze à Dieuze (57) - Meta regeneration à St Auban (04)	  75 % 25 %
18. Plâtre*	- Ritleng Revalorisations à Rohr (67)	   90 % 7 % 3 %
19. Pneus	- Collet Environnement à Brazey en Plaine (21) - Alpha recyclage à Brevans (39)	  Réemploi 51 % 40 % 9 %
20. Roues	- Wetzel à Beure (25) - Massacrier à Maïche (25)	

L'EAU POTABLE

A BAULAY

Source : Syndicat Intercommunal des Fontenottes

Gestion du réseau d'eau potable.

Le service AEP de la commune est assuré par le syndicat des Fontenottes qui assure les compétences suivantes :

- La production d'eau potable ;
- La protection des points de prélèvement ;
- Le traitement de l'eau captée ;
- Le transport ;
- Le stockage ;
- La distribution.

Le système d'alimentation en eau potable de la commune de Baulay est caractérisé par 8 puits exploités par le syndicat.

Le volume de production maximal des ressources du SIF s'élève à 959,8 m³/j. Un tel volume reste inférieur au volume de 1000 m³/j de prélèvement maximum imposé dans l'arrêté préfectoral. Il subsiste donc une marge de 251,8 m³/j (par rapport à une consommation de 708 m³/j actuelle). Selon le RPQS du SIF, la consommation moyenne annuelle par abonné en 2015 est de 203,11 m³, un abonné représentant 1,77 habitant. La marge annuelle du SIF représente donc 453 abonnés supplémentaires soit 801 habitants supplémentaires.

Evaluation des besoins à Baulay.

La commune a pour projet d'accueillir environ 0.12% de population par an, ce qui représente environ 10 nouveaux habitants. La taille des ménages prévue à l'horizon 2034 est de 2.05. Cela représente un besoin de 8 logements pour la simple décohabitation, ainsi que 4 logements pour l'accueil de la nouvelle population.

Le projet de réaliser 10 logements sur une surface de 1.16 hectares (1.1 ha pour la zone de développement (dont 0.1 ha pour un bassin de rétention et un hangar de stockage), 0.06 ha pour la dent creuse) permettra, une fois les aménagements réalisés pour contrer les ruissellements, d'offrir une densité de 10 logements à l'hectare. La production du syndicat est donc largement suffisante pour subsister à cette évolution.

Qualité des eaux. (voir tableau d'analyse page suivante).

Un suivi régulier de la qualité de l'eau potable distribué par le Syndicat des Fontenottes est effectué par l'ARS, avec plusieurs analyses d'eau par an au niveau de différents points de distribution répartis sur l'ensemble des communes desservies.

Ces analyses ne mettent pas en évidence de problèmes importants ou récurrents (dépassement des limites de qualité), par contre il existe un problème lié à la présence de désinfectants dans l'eau, ce qui n'empêche pas la consommation.

Ces problèmes concernent surtout le taux de chlorite (composé de chlore, lié à la désinfection) et la présence de bactérie non pathogène.

Résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine
(source: <https://orobnat.sante.gouv.fr>).

Informations générales	
Date du prélèvement	11/06/2019 11h30
Commune de prélèvement	BAULAY
Installation	SIAEP DES FONTENOTTESnull%)
Service public de distribution	SIAEP DES FONTENOTTES
Responsable de distribution	SIAEP DES FONTENOTTES
Maître d'ouvrage	SIAEP DES FONTENOTTES

Conformité	
Conclusions sanitaires	Le taux de désinfectant trop élevé donne à l'eau un goût et des odeurs et peut conduire à la formation de sous produits indésirables. Néanmoins, l'eau peut être consommée.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des <u>références de qualité</u>	oui

Le réseau de Baulay (voir plan en annexes)

Le réseau d'eau potable a évolué au fil du temps pour desservir les zones urbanisées de la commune. Les parcelles prévues à l'urbanisation sur la commune sont toutes desservies par le réseau de distribution d'eau potable.

L'ASSAINISSEMENT

A BAULAY

Sources : Mairie

Assainissement eaux usées.

Des études sur la possibilité de mettre en place un assainissement collectif ont été réalisées en novembre 2016. Cependant la commune a décidé de s'orienter vers l'abandon de l'assainissement collectif au profit de l'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire communal.

La commune avait choisi, lors de la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement de 2005, de valider un zonage d'assainissement collectif en commun avec la commune de Fouchécourt. A ce jour, aucuns travaux n'ont encore été réalisés en ce sens.

De ce fait, la commune ne disposant pas d'un système de traitement des eaux usées, le réseau existant est considéré comme un réseau de collecte des eaux pluviales, qui n'est pas supposé recevoir d'effluents non traités.

Assainissement eaux pluviales.

Les eaux pluviales sont infiltrées sur la parcelle (des dispositifs à l'échelle de plusieurs parcelles sont également autorisés), sauf impossibilité technique (à justifier).

Evolution prévisible des systèmes d'assainissement.

Il n'y a pas d'évolution majeure prévue pour le système d'assainissement de Baulay. Les secteurs constructibles (AU) au niveau du village seront gérés en assainissement autonome.

Zonage d'assainissement.

La commune ne dispose pas de zonage d'assainissement.

L'ensemble du territoire dispose de systèmes d'assainissement autonomes.